<u>Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Jean-Luc Dehaene à la Chambre le 9 mars 1992 et au Sénat le 9 mars 1992</u>

Mesdames, Messieurs, notre société vit actuellement une période très confuse. Le 24 novembre, un certain nombre d'électeurs a exprimé son malaise. Il s'agit là d'un phénomène qui se manifeste aussi en dehors de nos frontières. Nombreux sont ceux qui se posent des questions profondes et ressentent un mécontentement face au manque d'efficacité de notre système politique. Le niveau de vie élevé que nous connaissons en Europe et l'existence d'institutions élues et d'organes de concertation n'ont même pas pu empêcher ce sentiment.

De nombreux citoyens se sentent impuissants et les plus vulnérables ont pris peur. Ils se sentent menacés par les changements radicaux auxquels ils sont confrontés, par l'évolution rapide de leur environnement direct, par le contact inévitable avec d'autres cultures. Ils découvrent en outre à leurs dépens que nombre de problèmes ne trouvent pas ou que trop lentement une solution. Leur confiance dans les autorités faiblit, précisément au moment où celles-ci ont étendu leur terrain d'action à quasi tous les domaines de la vie en société et ce, souvent à la demande expresse de ces mêmes citoyens.

Nous sommes emportés par un étrange tourbillon. La prospérité et les processus de production économique ont un impact profond sur le comportement individuel et collectif des citoyens, ce qui impose sans cesse de nouvelles tâches aux autorités. Nous pensons à cet égard aux aspirations du citoyen à trouver des solutions au sentiment d'insécurité accrue, au problème de la drogue, de l'isolement, de l'exclusion sociale, aux menaces qui pèsent sur l'environnement, au vieillissement rapide de la population, aux problèmes de circulation et de mobilité, à l'aide aux victimes et à la maîtrise de l'immigration. Chacun de ces problèmes a trait au comportement humain et ne peut dès lors être uniquement résolu par de simples interventions techniques, règlements, lois ou moyens financiers. Ils relèvent en effet aussi de l'éducation, de l'éthique et de la mentalité.

Les pouvoirs publics -dont le Gouvernement et le Parlement ne constituent qu'une partie, et au sein desquels la magistrature, l'appareil administratif et tous les responsables régionaux et locaux ont également leur place- se heurtent très souvent aujourd'hui aux limites de leurs capacités techniques et financières. Ce problème est en partie le fait du retard affiché par les pouvoirs publics dans les domaines de la gestion du personnel et de la technologie. Plus fondamentalement, leur influence dans de nombreux domaines de la société est devenue telle que l'ensemble devient difficile à gérer, d'autant plus que le consensus social dans bien des domaines est plus difficile à réaliser.

En tant que représentants politiques démocratiquement élus, nous assumons une large part de responsabilité dans la société. Au travers des débats que nous menons et des choix que nous

opérons, nous devons être parmi les initiateurs de la rénovation sociale. Mais nous ne pouvons pas assumer cette tâche seuls. Au cours des dernières décennies, nous avons eu la tentation, et nous avons parfois été contraints, d'assumer toujours plus de responsabilités dans de très nombreux domaines. La politique doit pourtant éviter de donner l'impression qu'elle peut tout résoudre à la fois. Elle doit prendre des engagements clairs, créer le cadre nécessaire au développement de la vie économique, sociale et intellectuelle et essayer de formuler une réponse précise aux besoins et aspirations du citoyen. Il s'agit, à mes yeux, de la mission première du Gouvernement que j'ai l'honneur de diriger et pour laquelle je demande la confiance du Parlement.

Nous voulons relever le défi. Le Gouvernement souhaite conclure un nouveau contrat avec le citoyen au cours des mois à venir. Ce contrat doit apporter une réponse à cinq grands défis sociaux :

- la sécurité du citoyen ;
- plus d'équité par une meilleure administration de la justice ;
- une meilleure maîtrise de l'immigration;
- une politique de l'environnement plus poussée ;
- une société solidaire.

Dans le respect des compétences et en collaboration avec chacun des autres niveaux de pouvoir, l'accord de Gouvernement prévoit des initiatives concrètes pour chacun de ces domaines. Mais ici non plus, toutes les propositions ne pourront être concrétisées simultanément et avec la même intensité. Dans les jours qui viennent, le Gouvernement devra fixer des actions prioritaires pour lesquelles il mobilisera les moyens budgétaires, administratifs et techniques nécessaires. Lors de l'élaboration des propositions contenues dans le contrat, la compétence et la responsabilité de chacun seront respectées. Cela implique que chaque autorité politique qui confie des tâches à une autre participera également à leur financement.

La conclusion d'un contrat implique deux parties. Ce n'est donc pas uniquement aux autorités mais aussi aux citoyens qu'il appartient de prendre leurs responsabilités en ce qui concerne l'exécution de ce contrat. Permettez-moi de vous donner quelques exemples :

- les autorités, la police et la gendarmerie doivent largement contribuer à la sécurité routière, mais leurs efforts seront vains si les usagers de la route ne s'imposent pas eux-mêmes une certaine discipline ;
- les administrations communales doivent intensifier leurs efforts en vue d'améliorer la propreté des villes mais leurs efforts n'aboutiront pas si la population ne modifie pas son comportement ;
- les lois, décrets et réglementations relatifs à l'environnement, par exemple en matière de déchets, n'auront d'impact que si les citoyens et les entreprises acceptent de les trier et de s'abstenir de déversements sauvages ;
- les autorités doivent promouvoir une plus grande solidarité, mais beaucoup peut se perdre dans la mesure où le citoyen s'enferme dans le cocon de sa voiture, de son habitation et n'entre plus en contact avec son concitoyen que par le biais de son écran de télévision ;
- les pouvoirs publics ne peuvent rencontrer les aspirations des citoyens et des entreprises si certains cherchent systématiquement à se soustraire à leurs obligations fiscales et sociales.

Bien entendu, c'est en premier lieu aux pouvoirs publics qu'il appartient de respecter leur part du contrat. Cela signifie l'établissement d'une meilleure relation de confiance entre le citoyen et le secteur public par le biais de services publics efficaces et accessibles. Cela requiert des investissements dans les administrations, une politique moderne de personnel axée sur une mobilité et une responsabilité accrues ainsi qu'un service rapide et adéquat au citoyen. Dans ce domaine également, L'accord de Gouvernement comporte un plan d'action concret.

Monsieur le Président,

Chers Collègues,

Apporter une réponse rapide et adéquate aux besoins de la société suppose aussi la poursuite de l'élaboration de la structure fédérale de l'Etat, d'une part, et l'assainissement des finances publiques, d'autre part. Ces deux objectifs ont été repris dans le programme d'urgence du Gouvernement.

Toute une génération politique a beaucoup investi dans la réforme de la structure de l'Etat belge. La transformation de notre pays en un Etat fédéral a été entamée en 1970 et accélérée en 1980 et en 1988. Dans un pays aussi complexe que la Belgique, cette tâche est particulièrement difficile et reste inachevée. De plus, les solutions adoptées n'étaient pas toujours suffisamment précises. C'est pourquoi le Gouvernement souhaite apporter, au cours de cette législature, une contribution importante à l'achèvement de la réforme de l'Etat fédéral.

A cette fin, un dialogue de Communauté à Communauté sur la problématique institutionnelle globale sera engagé entre les partis politiques francophones et néerlandophones dans un cadre suffisamment large pour qu'ils impliquent des membres des Exécutifs dont ils estiment la présence nécessaire. En concertation avec l'ensemble des partis qui, dans le cadre de ce dialogue, auront souhaité faire avancer le développement et l'amélioration du système fédéral, le Gouvernement établira la liste des projets urgents à déposer au Parlement. Les partis de la majorité souhaitent y intégrer de toute façon les projets concernant la responsabilité fiscale des Communautés et l'élection séparée des Conseils. L'adoption de ces projets permettra le transfert de la radio-redevance aux Communautés.

Le Gouvernement vous demandera d'adopter, avant les vacances parlementaires de 1992, les projets figurant sur cette liste. Il prendra les contacts nécessaires et organisera des négociations en vue d'obtenir les majorités spéciales requises pour l'adoption de ces projets. C'est dans ce cadre que je lance un appel particulier à la majorité et à l'opposition pour qu'elles participent à l'achèvement de la réforme de l'Etat fédéral, thème qui fait l'objet d'un large consensus entre la quasi-totalité des partis.

J'ai déjà insisté sur le fait que le Gouvernement doit oser se fixer des priorités précises. Si en outre, les pouvoirs publics souhaitent disposer d'une plus grande marge de manoeuvre pour financer les besoins de société, ils devront impérativement réaliser l'assainissement des finances publiques. Il s'agit en effet du seul moyen permettant de réduire le poids accablant de la charge de la dette sur le budget et de créer ainsi une marge pour des initiatives utiles dans le domaine social et collectif. A long terme, l'assainissement des finances publiques s'impose d'ailleurs également si l'on veut disposer en temps utile des moyens nécessaires au financement des charges de pension qui augmenteront très fortement, notamment après 2010. Lorsque cette charge démographique se fera sentir, la charge de la dette devra déjà avoir été réduite de manière drastique.

De ce point de vue, l'assainissement des finances publiques est un objectif social par excellence ; mais il constitue également un élément indispensable à l'intégration de la Belgique à l'Union

Monétaire européenne. Notre pays, qui se situe au coeur de l'Europe et dont l'économie est fortement orientée vers l'étranger et plus particulièrement vers l'Europe, doit en effet appartenir au peloton de tête des pays qui feront partie de l'Union Monétaire avant la fin de cette décennie.

La réalisation d'une Europe fédérale constitue dès lors l'objectif prioritaire de la politique étrangère de la Belgique. Ceci ne peut cependant être un but en soi. Cette Europe se doit en effet de consacrer une plus grande attention aux défis de société qui sont les nôtres : un monde plus pacifique, plus juste, plus solidaire et plus écologique, avec une attention particulière pour les pays en développement. Seule une Europe économiquement et financièrement forte, mais aussi socialement juste et démocratique, peut pleinement jouer un tel rôle. C'est aussi pourquoi il est important que la Belgique puisse s'intégrer à temps dans l'Union Monétaire européenne.

Grâce aux efforts consentis depuis le début des années 80, la Belgique remplit aujourd'hui la plupart des conditions fixées par le Traité de Maastricht en vue de L'accès à l'Union européenne. Le taux d'inflation enregistré en Belgique se situe parmi les plus bas d'Europe. Le franc belge est, depuis sa liaison au mark allemand, une des monnaies les plus fortes d'Europe. Le taux d'intérêt à long terme est revenu en Belgique à un niveau proche de celui pratiqué par les pays ayant les taux les plus bas.

Ce n'est qu'en matière de déficit public et de dette publique que la Belgique ne répond pas encore aux critères européens. C'est pourquoi il convient de poursuivre l'assainissement des finances publiques, de sorte qu'il soit satisfait à ces critères avant fin 1996.

Le Gouvernement compte sur votre collaboration pour prendre, au cours des mois prochains, des décisions qui se rapportent explicitement à ce cadre de référence. Il vous soumettra à bref délai, après le contrôle budgétaire, un budget adapté pour 1992, un budget qui limite le solde net à financer à l'objectif initial et qui rétablit l'équilibre dans la sécurité sociale, laquelle sera préservée dans son rôle d'instrument de solidarité et d'assurance entre tous les citoyens. A cet effet, le Gouvernement reprendra les mesures prévues dans le projet de budget initial mais non encore exécutées. Certaines de ces mesures ne pourront plus produire tout leur rendement annuel dans le courant de cette année. En outre, le retard de la reprise conjoncturelle internationale exige une révision des paramètres économiques du budget. Tous ces éléments expliquent pourquoi le Gouvernement devra compléter les mesures prévues initialement par de nouveaux efforts. Les adaptations de la législation requises à cet effet seront soumises à votre approbation dans les plus brefs délais. Le Gouvernement prendra des mesures structurelles dont l'impact permanent sur une base annuelle constituera une contribution très importante à la réduction du déficit, requise pour satisfaire en 1993 aux exigences de la convergence européenne et à l'équilibre de la sécurité sociale.

De plus, conformément à la demande de la Communauté européenne le Gouvernement déterminera les lignes de force d'un plan de convergence qui sera soumis dans les plus brefs délais

aux instances européennes. Il préparera ensuite, en vue du budget 1993, un programme pluriannuel de mesures permettant à nos finances publiques de satisfaire, fin 1996, aux critères européens.

Tant dans le cadre du programme d'urgence pour 1992 que dans celui du programme pluriannuel et en respectant les principes de la concertation sociale, le Gouvernement vous soumettra un ensemble équilibré de mesures, répartissant équitablement les efforts à consentir, et ce, aussi bien en matière de dépenses que de recettes. Toutes les activités des autorités publiques seront soumises à un examen critique, sans qu'aucun domaine ne soit exclu a priori. Ces mesures viseront en premier lieu les abus et les usages impropres, ainsi que les matières dans lesquelles on peut constater des différences notoires entre la Belgique et ses principaux partenaires européens, compte tenu de la spécificité structurelle de chacun.

La liaison de notre monnaie au mark allemand, la sauvegarde de la compétitivité de notre économie et l'assainissement des finances publiques constituent les piliers de la politique économique du Gouvernement. Dans ce contexte, la promotion de L'emploi reste toutefois l'objectif primordial. Le maintien d'un climat économique favorable, notamment pour les petites et moyennes entreprises, est indispensable. Le Gouvernement développera en outre une politique spécifique axée sur les catégories de demandeurs d'emploi les plus vulnérables.

Monsieur le Président,

Chers Collègues,

Le Gouvernement, qui vous demande la confiance, est une équipe restreinte composée de 15 ministres et d'1 secrétaire d'Etat. Ses membres veulent former une équipe soudée. Les résultats obtenus par l'équipe dans son ensemble seront plus importants que les performances individuelles de chaque membre. Le respect des règles du jeu et le fair-play revêtiront donc une grande importance.

Une équipe gouvernementale restreinte implique de même une limitation de l'effectif des cabinets, ce qui entraîne déjà une économie budgétaire substantielle. Par ailleurs, une plus grande coopération constructive et correcte entre les ministres et leurs administrations sera stimulée.

Le Gouvernement a vu le jour à la suite d'une crise pénible. Je connais et j'apprécie le sens critique du Parlement qui aura à juger ce Gouvernement non seulement sur ses intentions, mais aussi sur ses actes. C'est pourquoi je vous demande aujourd'hui la confiance sur la base de

l'accord de Gouvernement, afin de donner à la nouvelle équipe la chance de prouver à bref délai
qu'elle prend au sérieux sa tâche de rénovation sociale, d'assainissement budgétaire et
d'achèvement de la réforme de l'Etat.

Monsieur le Président,

Chers Collègues,

Le Gouvernement veut comprendre le signal émis par le citoyen le 24 novembre. Il ne veut pas en abuser. Le Gouvernement veut réduire la distance entre le politique et le citoyen. Il ne veut pas se contenter de la mesurer. Le Gouvernement est pleinement conscient de l'ampleur de sa mission. Il fera ce que le citoyen attend de lui : il gouvernera.